Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215600396-20260512-040526_14-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Commune de LA CHAPELLE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présent	Part au vote
15	14	15

L'an deux mil vingt-six, le lundi quatre mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE NEUVE, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire et sous la présidence de Mme Hélène LE GARS, Maire. La séance a été publique.

Vote
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 2

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. ASMAKER Laurent, Mme DE PARSCAU DU PLESSIX Sissilia, M. FAUTRAD Benoît, M. GOBE Florent, Mme GOUËDIC Noëlle, M. GUILLEMET David, M. GUILLEMETTE Ludovic, Mme LE CALVE Maryvonne, Mme LE GARS Hélène, M. LE MEITOUR Hervé, Mme LE PAIR Justine, Mme MATEL Véronique, M. MOËC Charles-Henri et M. RENAULT Marc.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil – MATEL Véronique

Absent(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir :

Absent(s) Excusé (s) :
Mme BELIN Solenn

Date de la convocation : 27 avril 2026.

Date d'affichage : 27 avril 2026.

****

DELIBERATION N°040526-14 : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES SPORTIVES – ANNEE 2026

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance des propositions de subventions aux associations extérieures sportives au titre de l'année 2026.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES SPORTIFS	2025	2026
Basket Bro Baod	40 €	20,00 €
Tennis Club Locminé		10,00 €
Tao Karaté	30 €	40,00 €
KCBM Club de Karaté de Moréac	10 €	10,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à la majorité :

APPROUVE les subventions proposées aux associations extérieures sportives pour l'année 2026.

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire, Hélène LE GARS